L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE
Est située rue Chartres, No. 110, entre St-Louis et Conti.

CONDITIONS:

DIX PIASTRES PAR AN—Payables six mois d'avance on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du trimestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS et on ne les admets pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

Compagnie de la manufacture d'huile de graines de coton et d'assurances de la Louisiane.

Nouvelle Orléans, 29 septembre 1835.

LES actionnaires au fonds capital de cette compagnie sont prévenus par ces présentes, que le 3e paiement de dix piastres par action, doit être effectué, samedi 31 octobre prochain, ou avant, au bureau de la compagnie, en cette ville. R. CLAGUE,
30 sept—1m secrétaire.

CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE ORLEANS ET DE CARROLLTON.

LE char à vapeur New Orleans fera la route de la Nouvelle Orléans à Carrollton comme suit :

JOURS DE LA SEMAINE.

De Carrollton.		De la Nouvelle Orleans.	
6 heures	A. M.	7 heures	A. M.
8 "	"	9 "	"
2 "	P. M.	3 "	P. M.
4 "	"	5 "	"
6 "	"	7 "	"
8 "	"		

DIMANCHES.

De Carrollton.		De la Nouvelle Orléans.	
6 heures	A. M.	7 heures	A. M.
8 "	"	9 "	"
10 "	"	11 "	"
12 "	M.	1 "	P. M.
2 "	P. M.	3 "	"
4 "	"	5 "	"
6 "	"	7 "	"
8 "	"		

Du 1er octobre au 1er avril un char pour le fret et un char pour les passagers partiront de Carrollton à 5 heures pour la convenance des personnes qui envoient au marché, et retourneront à 9 heures. Pendant l'été le char partira de Carrollton à 4 heures.

LIEUX D'ARRET.—Rue du Canal; hangar des chars, rue Poydras; rue Nayades, près la rue Jackson, où l'on collectera les billets.

Les passagers devront être munis de billets, car on ne prendra pas d'argent. On peut se procurer des billets au bureau dans le hangar des chars, à l'encoignure des rues Canal et Baronne, et à l'encoignure des rues Jackson et Tchoupitoulas.

On ne transportera de fret que dans la matinée.

N. B.—Les chars de la rue Jackson partiront de la rue du Canal à 6 heures et demie A. M. et voyageront toutes les heures. Ils partiront de Lafayette à 7 heures, &c.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
CONSEIL DE VILLE

Séance du 15 juin 1835.

RESOLU que le maire est et demeure autorisé à donner avis public, pendant six mois, dans les langues française et anglaise à la Nouvelle-Orléans, et dans la langue anglaise dans une des gazettes de New-York, de Boston et de Philadelphie, à l'effet d'inviter des propositions pour le pavage de cent mille yards carrées en pierres taillées; ces pierres devant être oblongues carrées des dimensions suivantes : seize pouces de longueur, douze pouces de largeur, et pas moins de douze pouces d'épaisseur. Tous les matériaux devront être fournis par les contractants.

(Signé) JOHN CULBERTSON, Recorder.
Approuvé le 20 juin 1835.
(Signé) D. PRIEUR, Maire.

Conformément à la résolution ci-dessus, il sera reçu au bureau de la mairie, pendant l'espace de six mois, à compter de la date du présent avis, des propositions cachetées pour l'entreprise de cent mille yards carrées de pavage dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en pierres en tout semblables à celles qui sont indiquées dans la résolution précitée, et aux mêmes conditions qui y sont indiquées.

Nouvelle-Orléans, le 4 août 1835.
5 a—6m D. PRIEUR, Maire.

RESTAURAT JEFFERSON.
Encoignure de Chartres et Jefferson.

LE soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir à l'encoignure des rues de Chartres et Jefferson, un Restaurat dans lequel il se propose de traiter ceux qui l'honoreront de leur confiance, dans le meilleur genre et à des prix très modérés.

On trouvera chez lui en tous temps les mets les plus exquis, et il aura toujours à la disposition de ses habitues des chambres particulières, VERRIER & Co.
12 oct—15

Marchandises ayant droit au drawback.

LASTINGS de couleur, étoffes en soie, moleskins et satteen, indiennes superfines de couleur à la mode, légères et foncées, batiste de couleur, mousselines peintes 4-4, bishop's lawas, indiennes pour meubles, batiste 6-4, mousselines Suisses et jaconnet, bobinettes de coton depuis no. 20 jusqu'à no. 100, draps bleus, noirs et de couleur, calicots noirs et blancs, strouds bleus et écarlates shâles de coton unis et croisés de 5-4 et de 8-4, calicos d' goût croisé et superfins, mousselines rayées et à desseins, shâles imprimés de satin damassé, madras imités et mouchoirs de Vérone assortis, mouchoir de lévantine noire assortis, larges étoffes anglaises de 4-4 *en gros* ballots contenant 6 trousses chaque, 16 balles de papier floretta &c. en magasin et en débarquement du navire Superb, de Liverpool, à vendre par GARDINER & WATSON.
21 oct no. 13, rue de Chartres.

NOUVEL ETABLISSEMENT.—Les soussignés ont formé une société sous la raison de Charles H. Grant & Co., à l'effet de faire le commerce de MEUBLES DE MAISON, en cette ville. Ils ont pris le superbe magasin rue de Chartres, No. 46, où ils tiennent maintenant un grand assortiment d'articles de ce genre, consistant particulièrement en armoires d'acajou, mérisier, et cèdre; bois-de-lits en acajou, érable et mérisier; side boards de différens genres avec dessus en acajou et en marbre; tables géogues et à extensions; secrétaires et bibliothèques.

Secrétaires et bibliothèques pour hommes; bureaux de comptoirs et portatifs, idem à toilettes, tables à jouer, idem centriques, à toilette et à travail, pour dames, porte lumières, etc. etc.

Chaises de différentes qualités et genres,
Glaces de toute grandeur, et divers genres,
Matelas en crins, mousses, cosses, &c.
Le tout à des termes très-raisonnables.

CHARLES H. GRANT,
5 oct JOSEPH GRANT, Jr

HOTEL DE L'AMERIQUE DU NORD.

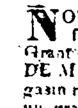

Le soussigné a l'honneur d'informer le public que cet établissement, qui bientôt sera entièrement préparé, sera dans peu de jours prêt à recevoir les pensionnaires et les locataires. Cet hôtel est situé à l'encoignure des rues Bienville et Levée, au centre de l'arc de cercle dans lequel la Nouvelle Orléans est bâtie, et commande une vue magnifique des deux extrémités de la ville et du Mississipi, qui, pendant la saison des affaires, est couvert d'une *forêt de mâts et animé* par les arrivages et les départs journaliers d'une innombrable quantité de bateaux à vapeur. Aucune dépense ne sera épargnée pour rendre cet établissement complet sous tous les rapports et digne du patronage du public. Il y a deux escaliers, l'un pour l'usage public et l'autre à l'usage des familles particulières. Un ameublement élégant est commandé, et tout ce qui sera nécessaire pour rendre cet hôtel agréable et *comfortable ne sera négligé.*

Sa position centrale rendra cet hôtel une résidence bien convenable pour les hommes d'affaires, et le superbe point de vue qu'il commande le rendra bien agréable à tout homme de goût. *Les voyageurs et les familles particulières* y trouveront toute espèce d'attentions. Les tables seront servies dans le meilleur genre.

Des vins choisis, les liqueurs les plus fines de toute espèce seront constamment à la disposition des amateurs.

Le soussigné s'engage devant le public à n'épargner ni peines ni dépenses pour rendre cet établissement comfortable et pour satisfaire tout le monde. En conséquence il sollicite respectueusement le patronage du public.
28 sept—4m F. LEBLEUX.

IL a été trouvé à l'encoignure des rues St Louis et Chartres, une CANNE à EPEE. Le propriétaire est prié de la réclamer au bureau de l'Abeille, en payant les frais du présent avis. 14 sept

AVIS.—William F. et Elisha D. Hyde, tenant jusqu'à présent le commerce sous la raison W F & E D Hyde & Co, se sont associés dès ce jour M. Nicholas Delaplaine. Ils continueront le commerce de marchandises sèches en gros sous la raison W F & E D Hyde & Co.
W. F. HYDE.
E. D. HYDE.
1er juillet— N. DELAPLAINE.

BANQUE Commerciale de la Nouvelle Orléans—Cette institution tire sur New York, Philadelphie, Boston et Baltimore au pair.
25 sept JOSEPH SAUL, caissier.

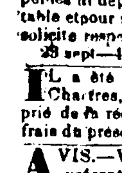

Les soussignés préviennent le public et leurs amis, qu'ils viennent d'ouvrir à l'encoignure des rues de la Veille Levée et de l'Hôpital, une pharmacie, l'on trouvera constamment un assortiment de médicamens simples et composés de préparations chimiques; médicamens secrets de parfumeries, et en général tout ce qui à rapport à leur partie.

Ils espèrent par leurs soins et leur exactitude mériter la confiance du public dont ils sollicitent le patronage.
P MARTIN & Co.

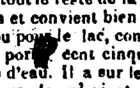

A VENDRE—Tel qu'il se trouve à la Levée, le bateau à vapeur WANDERER, qui vient d'être complètement réparé et mis en état de naviguer. Ce bateau n'a plus besoin de réparations pour tout le reste de la saison; il porte environ douze cents balles et convient bien au commerce du coton pour Lafourche ou pour le lac, comme il ne tire que très peu d'eau et peut porter cent cinquante tonneaux sur moins de cinq pieds d'eau. Il a sur le pont supérieur une chambre belle et commode qui vient d'être complètement arrangée avec des tapis neufs, etc.

Pour clore tous les comptes dudit bateau à vapeur, il sera vendu à des termes très accommodans.

S'il n'était pas vendu à l'amiable avant lundi 26 octobre courant, il serait alors vendu à l'encan le même jour à midi, à l'Arcade Banks.

Pour plus amples détails, s'adresser à bord au capitaine, ou à
15 oct.—6 BURKE WATT & Co.

BATEAU A VAPEUR DELTA.

Le bateau DELTA s'étant chargé de porter la malle à Madisonville se trouve obligé de changer, ses jours de départ pour Mandeville: qui seront comme suit:

Il partira avec la malle à 9 heures du matin,

Les lundi, mercredi et vendredi, et retournera les jours suivants, toujours touchant à Mandeville en allant et revenant.

Il partira le samedi à 5 heures du soir pour Mandeville seulement, et le dimanche à 9 heures du matin pour Mandeville et Madisonville reviendra le même soir. 25 sept

Le bateau à vapeur CORSAIR, ayant quelques légères réparations à faire sera remplacé dans les voyages réguliers de la Nouvelle Orléans à Covington par le bateau à vapeur DELTA.
25 sept E. M. TERRELL, président.

POUR MANDEVILLE & MADISONVILLE.

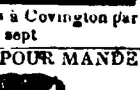

Le bateau à vapeur DELTA, capitaine Sheridan, partira régulièrement du lac Pontchartrain, tous les dimanches à 9 heures précises du matin, pour Mandeville et Madisonville, quittera Madisonville, tous les Lundi à 4 heures du matin, passant par Mandeville à 5 heures et arrivera au lac Pontchartrain à 7 heures 30 minutes du matin, où il y aura un char prêt à prendre les passagers.

Les mardi et jeudi le Delta partira du lac Pontchartrain à 9 heures précis du matin pour Mandeville et Madisonville, et repartira de Madisonville, passant par Mandeville tous les mercredi et vendredi à 9 heures du matin.

Les samedi le Delta partira du lac Pontchartrain à 5 heures précises du soir pour Mandeville et Madisonville et repartira de suite pour la Nlle Orléans pour être prêt le dimanche à l'heure accoutumée.

Le prix du passage, les samedi et dimanche sera d'une piastre par personne, les autres pour $2, à l'exception des propriétaires de Mandeville qui ne paieront qu'une piastre.

Les personnes sont priés de se rendre par le char de 8 heures de matin.

N. B.—Les départs seront aux heures fixées, l'on n'attendra personne. 16 juil—

POUR BRAZORIA (Texas.)

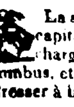

La superbe goelette, fine voilière, LOUISIANA, capitaine Hendley, va commencer à prendre son chargement aussitôt après le départ de la goelette Columbus, et sera bientôt expédiée. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis a vis la rue St. Louis ou à
Wm. BRYAN,
17 oct Nlle Levée. n° 36.

A LOUER OU A FRETER

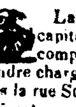

La belle goelette HANNAH ELIZABETH, capitaine J Chains, venant de passer à une carène complète, est à présent en bon état et prête à prendre charge. Pour les conditions s'adresser à bord vis à vis la rue St. Pierre, ou à W. BRYAN,
15 oct Vieille Levée, n° 33.

POUR BRAZORIA (Colonie d'Austin.)

La belle goelette fine voilière, COLOMBUS, capitaine Lederdoff, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira immédiatement. Pour le reste du fret, ou passage, s'adresser à bord vis à vis la rue Conti, ou à W. BRYAN,
14 oct Vieille Levée, n° 36.

A VENDRE.

La superbe goelette, WM. ROBBINS, construite à Baltimore il y a 4 mois, doublée, clouée et chevillée en cuivre, fine voilière, régistrée 56 tonneaux, tirant peu d'eau, bien armée sous tous les rapports. S'adresser pour les conditions à W. BRYAN,
14 oct Vieille Levée, n° 36.

POUR APALACHICOLA.

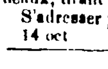

La goelette paquebot WATER WITCH capitaine Manson, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou page, s'adresser au capitaine à bord ou à
TOURNE & BECKWITH,
12 oct Nlle Levée, n° 28 et 29.

A FRETER

Pour quelque port que ce soit de l'Europe.

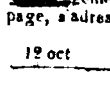

Le beau brick LA GLANEUSE, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Joulain, est prêt à recevoir son chargement et peut être immédiatement expédié, pour n'importe quel port de l'Europe. Pour plus amples informations s'adresser à bord, au capitaine, vis-à-vis l'hôtel de la Monnaie, ou à
CARRIERE, DARAN & CO,
9 oct rue St. Louis, No. 11.

POUR MATAMOROS.

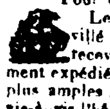

La goëlette fine voilière JOHN M. BANDEL, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu; pour le reste du fret ou passage, s'adresser à M. S. CUCULLU, LAPEYRE & CO,
9 oct No. 27, rue Toulouse.

A LOUER.

Pour le premier novembre prochain, la maison, rue de Chartres près de la Bourse, occupée par M. Blanchard. S'adresser à
8 oct— B. MARIGNY

A LOUER—Le haut de la maison, No. 30, rue Toulouse, entre les rues de Chartres et Lèvée. s'adresser à
7 oct R. BRUGIER.

AVIS—Attendu que Anthony Fernandez, encanteur pour la ville et la paroisse de la Nlle. Orléans, s'est adressé à moi pour obtenir l'annullation d'un cautionnement souscrit par lui comme principal, le onze Janvier 1834, pour la somme de huit mille piastres, conjointement avec A. A. Suarès et José Fernandez, ses cautions. Avis est donné à tous ceux que cela concerne, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication du présent, les raisons pour lesquelles le dit cautionnement ne serait point cancellé et annullé.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nlle Orléans, ce vingt six septembre A. D. 1835, et dans [L S] la soixantième année de l'indépendance des Etats-Unis. E. D. WHITE.

Par le Gouverneur,
MARTIN BLACHE. Secrétaire d'Etat. 17 oct-30.

AVIS—Attendu que Louis Le Breton D'Orgeney, de la paroisse Jefferson, s'est adressé à moi pour obtenir l'annulation d'un cautionnement souscrit par lui, comme coroner de la dite paroisse, le 2 mars 1833, conjointement avec F. Fazende, sa caution, pour la somme de deux mille piastres;

Avis est donné à tous ceux que cela concerne, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication du présent, les raisons pour lesquelles ledit cautionnement ne serait point cancelé et annulé.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à [L. S.] la Nlle. Orléans, le 23 mars 1835 et dans la 59me année de l'Indépendance des Etats Unis.
(Signé) E. D. WHITE.
Par le gouverneur.
(Signé) MARTIN BLACHE, sect. d'Etat.
16 sept—30

EN débarquement du brick Swan, et du navire Georgian;

10 caisses demi bas de laine, d'Allemagne,
5 do bas de laine d'Allemagne,
5 do demi bas, fin, dits Landwool,
2 do toile cirée, sur coton,
3 do cotonnade assortie,
1 balle casquets Kilmarnock, pour habitants,
6 caisses chemises assorties,
10 do coton blanc du pays, de 5¼ et 4¼,
30 balles coutil,

Et un assortiment général de linge fait, à vendre par
VEUVE KOKERNOT & Fils,
24 aout encoignure St. Louis et Levée

AVIS AU PUBLIC.

AYANT appris qu'on avait fait courir le bruit (dans l'intention sans doute de nous faire tort) que notre maison de commerce favorisait la cause des abolitionistes, nous déclarons hautement par ces présentes que c'est une calomnie atroce inventée contre nous—et nous affirmons solennellement que tous les associés de notre maison sont entièrement opposés en principe aux vues des abolitionistes et qu'ils sont convaincus que tout examen de la question d'esclavage et toute interférence avec les droits sacrés sont à la fois inexpédiens et injustes, et ne peuvent produire que les plus funestes résultats.

BAILEY, KEELER et REMSEN,
No. 125 Exchange place, et no. 5 Pearl street.
New York, 15 août 1835. 31 aout—90

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—(No. 8507) Anto Raphael Miranda contre ses créanciers, 21 octobre 1835. A la lecture de la pétition et de la cédule dans cette affaire, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu en l'etude de M. Gustave Legardeur, le 23 novembre 1835, pour y délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et qu'en même temps toutes les poursuites contre sa personne et ses propriétés soient suspendues, et que R. Rousseau, avocat, soit nommé pour y représenter les créanciers absens. Par ordre de la cour. 21 octobre 1835, au greffe. P. A. GUYOL,
22 oct—2ps dep. greffier.

ON a besoin à l'Imprimerie de l'Abeille de DEUX APPRENTIS, 7 oct

MAIRIE DE LA NELLE.-ORLEANS.

AVIS est donné que lundi, 9 novembre 1835, à midi, à la Bourse d'Hewlett, F. Dutillet & Déléry, encanteurs, procéderont à la vente à l'encan d'un terrain de forme irrégulière, situé du côté S. O. de la rue Dumaine, entre Dauphine et Bourgogne, borné d'un côté par la propriété de Mr. Thos Urquhart, et de l'autre par celle de M. Jb. Gérard et par un terrain de la ville. Le dit terrain mesure 36 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 61 pieds 8 pouces, et soixante pieds de largeur dans le fond, parce qu'adjoignant à la largeur de la façade il se trouve dans le fond un parallélograme de 24 pieds de longueur sur 11 pieds 8 pouces de largeur. Le tout, mesure française et conformément au plan dressé par le voyer, lequel plan sera exposé au moment de la vente.

Conditions : payable à un, deux et trois ans, en billets endossés à la satisfaction du maire.

Le 9 octobre 1835.
9 oct D. PRIEUR, maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

AVIS est donné qu'on recevra au bureau de la mairie de cette ville, des propositions cachetées pour la fourniture, dans le plus bref délai possible de deux cent cinquante rances de cypre de cinquante cinq à soixante pieds de long, sur douze pouces carrés à un bout et dix pouces carrés à l'autre bout.
13 oct D. PRIEUR, maire,

CARABINIERS D'ORLEANS.
ATTENTION.

La compagnie se réunira Dimanche 25 du courant, dans la Cour du Couvent des Ursulines, rue Condé, entre Ursulines et Hôpital, à 3 heures précises de l'après midi, en habit bourgeois et avec carabine pour exercice.

Par ordre du capitaine.
EGLOFF, serg. maj.
21 oct—4

GARDES D'ORLEANS,
ATTENTION!

Les deux Compagnies prendront les armes dimanche prochain, 25 du courant, à sept heures précises du matin, et s'assembleront au lieu ordinaire du rendez-vous.

Equipement complet, veste bleue et pantalon blanc.

Par ordre du capitaine,
GUSTAVE CRUZAT,
Sergent-Major.

N. B. Les membres dont les fusils sont chargés à balle, sont prévenus que l'inspection des armes aura lieu ce jour, et que les réglemens de la Compagnie seront mis en force,

VOLTIGEURS,—ATTENTION.

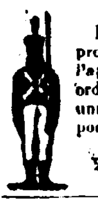

La compagnie prendra les armes Dimanche prochain, 25 octobre, à deux heures et demi de l'après midi, et se réunira chez le capitaine, lieu ordinaire du rendez-vous de la compagnie, en uniforme complet, pantalon blanc, veste bleue et pompon; les sous officiers en plumets.

Par ordre du capitaine.
20 oct M. LACOSTE, serg. maj.

GRENADIERS D'ORLEANS.
CONTRE ORDRE.

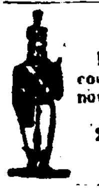

La sortie qui devait avoir lieu le 25 octobre courant, est renvoyée au Dimanche, premier novembre prochain.

Par ordre du capitaine.
23 oct B. DUPERRIN.
sergent major.

BANQUE COMMERCIALE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

CETTE institution ayant été transportée à la nouvelle maison de Banque à l'encoignure des rues Magasins et Natchez, on mettra en vente, les meubles de l'ancien établissement, consistant en: un très grand coffre fort en fer, à l'épreuve du feu, dont le prix d'achat primitif montait à plus de $500—Plus, divers comptoirs, bureaux, tables &c. Si le tout n'est pas vendu avant mardi 27 du courant, ces objets seront exposés ce jour même sur les lieux à l'encan, à 10 heures p. m. JOSEPH SAUL,
17 oct caissier.

Bureau de la Compagnie des Architectes du 3me. District de la Nouvelle Orleans.

13 octobre 1835.

EN vertu d'une résolution prise par la direction dans sa séance du 12 courant, Messrs. les actionnaires de la dite compagnie qui se trouvent en retard pour leurs paiemens, sont prévenus que l'époque du paiement du dernier dixième étant expirée, ceux qui n'auront pas réglé définitivement tant pour ce dernier dixième que pour les dixièmes subséquents à la satisfaction de la direction d'ici au 25 courant, seront définitivement rayés de dessus la liste des actionnaires, et que les paiemens partiels qui pourraient *par eux avoir été faits seront perdus pour eux et acquis à la* compagnie. Par ordre de la direction.
17 oct G. PLASSY, secrétaire.

LES soussignés reçoivent par divers arrivages et offrent à vendre les articles suivans:

Indiennes rouges à meubles;
Flanelles de toutes qualités;
Bas et chaussons bleus;
Shalls indiennes;
Mouchoirs de tête diverses qualités;
Gros de Naples noir et en couleur, unis et broché;
Lustrine, serge, et levantine noire;
Shalls thibet et autres;
Un assortiment de coton blanc et écru.
Circassienne 3-4 et 5-4;
Etamines noires,
Mouchoirs foulards;
Mouchoirs batiste;
Mérinos français;
Un assortiment d'indiennes de diverses qualités
Bonnets à carreaux;
Cotonnades;
Mouchoir barège;
Gants de soie noirs et blancs,
Bas de soie noirs, unis et brodés;
Mouchoirs de soie noirs;
Boutons de nacre;
Velours de soie noirs belle qualité;
Gants de côton fourrés;
Chaussons et bas de laine;
Calmouk, satinette, alépine;
Bretelles élastiques en soie;
Manteaux de dames,
Toile de Paris;
Crêpe noir;
Linge de table français; dito damassé;

Shalls Prussiens, tavelles, pélerines brodées, chaly nouveau goût, ainsi qu'un assortiment d'autres articles dont le détail serait trop long, à vendre par
DURAND & UZURAU.
20 oct—6 no. 67, rue de Chartres.

DISSOLUTION DE SOCIETE.

L'ASSOCIATION pour la pratique des lois qui a existé entre les soussignés a été dissoute par consentement mutuel. S W. Downs étant sur le point de quitter la paroisse, les affaires qui ne sont pas terminées, et tous les papiers et documents du bureau, restent au pouvoir de J. N. T. Richardson, qui continuera à exercer, et qui s'occupera de terminer toutes les affaires pendantes de la ci-devant société. S. W. DOWNS.
J. N. T. RICHARDSON.

J. N. T. RICHARDSON, jurisconsulte et avocat, offre respectueusement au public les services de sa profession dans les Cours de l'Est et Ouest Féliciana, l'Est Bâton-Rouge et la Pointe-Coupée.—Il s'occupera avec zèle et ponctualité des affaires qui lui seront confiées.

Son cabinet est à St. Francisville, Louisiane.
20 oct—6m

EN débarquement du navire Créole de New York, ce qui suit:

1 caisse indiennes andrinoples, françaises;
1 do bas de soie blancs, à jour;
1 do schals français, en indiennes;
9 do pommades fines, françaises;
1 do eau de Lavende; 1 do palatines et boas;
2 do indiennes fines; 2 do do do écossaises;
2 balles coton écru 4¼; 1 do indienne bleue;

PLUS: Peignes courbés, gants de castor pour homme, bretelles gomme élastique, mousselines suisses brodées, indienne française, rouge, unie, damassé couleurs assorties pour rideaux, schals de satin, crêpe noir, satin blanc, gros de Naples figuré, mouchoirs en coton, bleus et satinet, à vendre par DUFOUR FRERES,
14 oct rue Royale, entre Toulouse et St Pierre.

CELEBRE POUDRE DE CASTILLON.

MADAME VEUVE CASTHY de Philadelphie, propriétaire des remèdes de feu docteur Castillon, le Célèbre Français, vient d'établir un dépôt à notre pharmacie de la célèbre poudre antiscorbutique restaurante et de l'élixir aussi antiscorbutique du dit docteur Castillon, ancien chirurgien major consultant du roi, à St. Domingue, et nous a constitué ses agens pour la vente de ces remèdes dans cette ville, d'un grand succès.

Ces spécifiques qui ont joui dans toutes les parties de l'Ile de St. Domingue, sont propres à guérir le scorbut et toutes les maladies qui ont pour cause le virus scorbutique, la diarrhée, dyssenterie, tenesme, à lienterie, flux lent intermittente, continue, obstructions du foie et de la rate; diarrhée invétérée, dyssenterie et tenesme, produits par suite de rougeoles et petites véroles malignes—et les mêmes maladies qui viennent à la suite de couches ou pendant la grossesse.

La poudre mêlée avec le lait forme une bouillie très agréable et des plus restaurantes—elle détruit la putridité des humeurs de l'estomac et des intestins, retablit les digestions et toutes les sécrétions et dépurent le sang de tous les levains scorbutiques.

La durée du traitement est de 20, 30 ou 40 jours, suivant l'ancienneté ou la malignité de la maladie—ces spécifiques se trouvent toujours à notre pharmacie—on y peut prendre connaissances d'un recueil d'observation pratiqués sur les effets de ce remède et sur les cures extraordinaires qu'il a opérés—les malades trouveront un grand avantage dans l'usage de ce remède; c'est celui de pouvoir le traiter et de se guérir eux-même en suivant exclusivement la methode indiquée qui accompagne le spécifique. PINGUET & Co.
Encoignure des rues Royale et Ste. Anne.
mai—2ps

AVIS
Du Register des Testamens.

Pour les autres avis du register, voir la 4e. page.

Succession de Louis Laroque.

VENTE par le register des testamens—Mercredi dix huitième jour de novembre, 1835, à midi, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente à l'encan, pour compte de la succession de feu Louis Laroque, les esclaves ci après décrits.

1° Kerty, mulâtre âgé d'environ 14 ans, et 2° Felis, nègre créole âgé d'environ 21 ans, liquoriste.

Conditions—L'acquéreur de l'esclave Kerty se chargera du paiement de la somme de $457, montant de trois billets (dûs par le défunt) en date du 14 avril 1835, et payables à 12, 18 et 24 mois de crédit, et la balance du prix d'adjudication, comptant.—L'acquéreur de l'esclave Felix se chargera du paiement d'un billet de $535 dû par le défunt payable en tout mars 1836, et la balance à 4 et 8 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

W F C DUPLESSIS, reg. des testa.

Les actes de vente seront passés pardevant H. Pedesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs. 17 oct

Succession de Jacob Schrager et sa femme.

VENTE par le register des testamens—Jeudi douzième jour de novembre 1835, à midi, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la communauté qui a existé entre Jacob Schrager et Elizabeth Banks, son épouse, tous les deux décédés, la propriété ci après décrite.

Un lot de terre situé au faubourg Delor, formant encoignure de la rue Delor et la place Tivoli, de forme irrégulière, ayant 77 pieds de face à la place Tivoli, 70 pieds 6 pouces de face à la rue Delor, 91 pieds sur la ligne du n° cinq, 16 pieds sur la ligne du lot n° 9, et 120 pieds sur la ligne du lot n° sept, ensemble les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente, un et deux ans de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W F C DUPLESSIS, reg. des testa.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Carl il Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs.
12 oct

SUCCESSION de Charlotte Morant, f. c. l.—Vente par le register des testamens—Mardi, 3me jour de novembre 1835, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan pour compte de la succession de feu Charlotte Morant, femme de couleur libre, à l'effet d'opérer un partage entre les héritiers, la propriété ci après décrite :

Un lot de terre situé en cette ville de la Nouvelle Orléans, rue Dauphine entre les rues St. Louis et Toulouse, mesurant trente cinq pieds de face à la rue Dauphine, sur soixante pieds de profondeur, ensemble les édifices y construits.

Conditions de la vente : six, douze, dix huit et vingt-quatre mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W F C DUPLESSIS, register des test.

L'acte de vente sera passé pardevant Hughes Pedesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs 30 sept

SUCCESSION de feu James Mercer—Vente par le register des testamens—Samedi, trente unième jour d'octobre 1835, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nlle Orléans, j'exposerai en vente à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu James Mercer, la propriété ci après décrite, savoir :

Un certain lot de terre situé au faubourg Ste. Marie, faisant partie du lot no 6, mesurant trente pieds de face à la rue St. Pierre, sur une profondeur de quatrevingt cinq pieds trois pouces, lignes parallèles, mesure américaine, borné d'un côté par la propriété de Mrs. McDanial, de l'autre par une portion du terrain no 6 et dans le fonds par le terrain no 3.

Conditions de la vente: moitié comptant et la balance à un crédit de douze mois, en un billet endossé à satisfaction, et hypothèque spéciale—En cas que le dit billet ne soit pas payé à l'échéance, il portera intérêt à dix pour cent par an depuis l'échéance jusqu'à parfait paiement.
30 sept W F C DUPLESSIS, register des tes.

Succession de feu Elizabeth Bernoutz.

VENTE par le register des testamens—Mercredi vingt et unième jour d'octobre 1835, à 10 heures du matin, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan (au dernier domicile de feu Rosina D. Miller, rue Julia, entre les rues du Camp et Magasins) le mobilier dépendant de la succession de feu Elizabeth Bernoutz.

Conditions de la vente : comptant.
8 oct W. F. C. DUPLESSIS, register des test.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que James H. Caldwell, a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu James S. Rowe, décédé intestat : avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.
15 oct W. F. C. DUPLESSIS, register des test.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Attendu que Wade H. Turner a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession de feu George Hewes, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.
16 oct W. F. C. DUPLESSIS, register des test.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que Michel Blanchard h. d. l, a présenté une petition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à l'héritier absent de feu Julien Blanchard h. c. l. décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour
23 oct W. F. C. DUPLESSIS, Register des Test.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que Pierre Amédée Guyol a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Martial Frédérick Berret décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.
23 oct W. F. C. DUPLESSIS, reg des testa.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner—Salut: Qu'il soit connu que attendu que William Deacon demeurant en la ville de la Nouvelle Orléans, s'est adressé à moi W. F. C. Duplessis, régistar des testamens, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, et ex officio greffier de la Cour des Preuves, dans et pour la dite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la Législature, intitulé "acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires" approuvé le 10 mars 1834. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner qu'en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du deux septembre 1835, et rendu dans l'affaire de la succession de feu François Robouam, je soussigné régistar des testamens, ai exposé en vente publique à l'encan le 12 octobre 1835, pour compte de la succession du dit feu François Robouam, la propriété foncière ci après décrite, laquelle a été adjugée au dit William Deacon comme étant le plus offrant et dernier enchérisseur.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire.

Un lot de terre appartenant au dit François Robouam, décédé, et à Joseph Boyer, (qui consent à la vente du terrain en entier), situé au faubourg Marigny, encoignure des rues Espagne et Craps, ayant soixante pieds de face à chacune des dites rues, faisant partie du lot no. 240, sur lequel est une maison briquetée entre poteaux, de quatre chambres, galeries, cabinets et cuisine etc. adjugé à Wm. Deacon, pour le prix de deux mille sept cents piastres.

Conditions de la vente : un cinquième comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre le lot de terre et les bâtisses ci dessus décrits, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis, dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquéreur.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le Sceau de la dite Cour des Preuves, ce 22me. jour du mois d'octobre A. D. 1835.
22 oct W. F. C. DUPLESSIS, reg. des tests.

Succession de Samuel Rogers.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par la tutrice des héritiers mineurs de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et la dite tutrice déchargée de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la Cour.
21 oct W. F. C. DUPLESSIS, régistar.

CASQUETTES & CHAPEAUX—8 caisses chapeaux de soie, 2 do casquettes de drap et de camelot, assorties, débarqués et à vendre par WHITE & Co,
19 oct rue de la Douane, n° 90.

AVIS.

MR. LEWIS V. BOGY, avocat, St. Louis Missouri. Il se réfère à l'honorable David Barton, l'hon. Wm. F. Ashley, St. Louis Missouri, l'hon. Lewis F. Linn et S Menard & Vallé, Ste. Geneviève Missouri. 1 juil—6m

VENTES
Par le Sherif d'Orleans.

Antoine Benjamin contre Pierre Marly.

COUR de District—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Bourse encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, le mardi 17 novembre prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le susdit ordre de saisie et de vente.

Un certain lot de terre situé dans le nouveau faubourg Marigny, désigné par le n° 193, dans l'ilet n° 22, formant une des encoignures des rues Girod et Union, mesure française, 60 pieds de face à la rue de l'Union, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Girod.—Plus, un demi lot de terre désigné par le n° 192, joignant le premier lot mentionné ci dessus. La dite moitié devant être prise sur le côté du dit lot n° 193, mesurant 30 pieds, (mesure française), face à la rue de l'Union sur 120 pieds de profondeur; ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions, comptant.
16 oct P. BUISSON, shérif.

COUR DE PAROISSE—Dans l'affaire de France à Dubar alias Lejeune contre ses créanciers.—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 30 septembre 1835—Il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis, samedi le sept novembre prochain, à une heure de relevée.

Deux lots de terre situés dans le nouveau faubourg Marigny, dans l'ilet compris entre les rues des Français, de la Verte, de la Force et de l'Union, et désignés par les numéros onze et douze, sur un plan dressé le seize février 1831 par Joseph Pilié, voyer de la ville, déposé en l'étude de L. T. Caire, notaire public.

Le No. onze formant l'encoignure des rues de l'Union et de la Verte, mesure trente pieds de face à la rue de l'Union sur cent vingt pieds de profondeur et face à la rue de la Verte, borné d'un côté par le No. dix et de l'autre par le No. douze.

Le No. douze mesure également trente pieds de face à la rue de l'Union, sur cent vingt pieds de profondeur entre deux lignes parallèles, borné d'un côté par le No. onze, de l'autre par le No. treize, et dans la profondeur par le No. dix.

Conditions : moitié comptant, la balance à six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
5 oct FRED. BUISSON, shérif.

$25 DE RECOMPENSE.

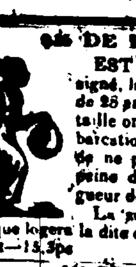

EST partie marronne de chez le soussigné, la négresse VICTORINE, âgée de 28 ans, parlant l'anglais et le français, taille ordinaire. Les capitaines des embarcations de tous genres sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.

La susdite récompense sera donnée à quiconque logera la dite esclave à la geôle.
2 oct—15.3ps LUCE DELONET.

$30 DE RECOMPENSE.

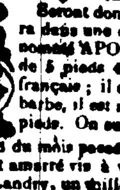

Seront données à celui qui ramènera ou logera dans une des geoles de l'Etat, le nègre congo nommé APOLLON, âgé d'environ 40 ans, taille de 5 pieds 4 pouces, parlant mal l'anglais et le français; il est maigre, très noir et a une forte barbe, il est marqué d'une cicatrice à l'un de ses pieds. On suppose qu'il aura été amené de force, le 13 du mois passé, par les gens d'un chaland qui se trouvait amarré vis à vis l'habitation de son maître, Mr. Valy. Landry, un mille au dessous de Donaldsonville. S'adresser à R. P. GAILLARD,
5 oct 1m 3ps rue de Chartres, No. 91.

$20 DE RECOMPENSE.

Parti marron de chez les soussignés, dans le courant du mois de septembre dernier, le nègre créole JEAN LOUIS, âgé d'environ trente ans, taille d'à peu près six pieds. Il est bien connu à la halle comme vendeur de légumes, et dans le faubourg d'en bas comme ayant appartenu à Mr. Dousson. Il se fait aussi passer pour libre. La récompense ci dessus sera donnée à quiconque le logera à la geole.

Les capitaines de navires et autres embarcations sont priés de ne pas lui donner asile sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.
ARTHUR FORTIER,
10 oct 3ps ROBERT BOUDOUSQUIE.

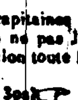

Détenu à la geôle de la paroisse Jefferson le petit nègre marron nommé CHARLES, se disant appartenir à Mr Ginette. Le propriétaire est prévenu de le réclamer conformément aux lois. Jques. CHARBONNET,
16 oct shérif.

$15 DE RECOMPENSE.

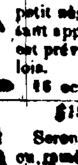

Seront données à celui qui logera à la geole ou ramènera au soussigné la négresse LUCIE partie marronne samedi 3 du courant. Cette négresse est de haute taille, maigre, le nez gros et ayant l'habitude de boire: elle appartenait ci-devant à Mr Lasalle de qui je l'ai achetée; elle parle anglais et français. On suppose qu'elle est employée par un grand nègre de mauvaise mine et qui se dit libre avec qui elle vit depuis longtemps. Ce nègre travaille à bord des navires et reste du côté du bassin.

Les capitaines de navires sont instamment priés de ne pas lui donner asile sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois. A. LACOUTURE.
23 sept—

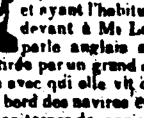

DETENUS à la geole de la paroisse Jefferson, un petit nègre qui dit se nommer HENRY et appartenir au docteur Kerr de la Nouvelle Orléans.

Une négresse nommée ANN, appartenant à Mr J. Hall, dans la rue du Canal. Un nègre nommé TRENTE ANS, appartenant à Mr Livaudais. Les propriétaires sont prévenus d'avoir à les réclamer conformément à la loi.

Aussi: la négresse marronne nommée RACHELLE, se disant appartenir à M. Jean Pierre Poljcie de la Nouvelle Orléans, la dite négresse a été trouvée par un nommé Mariane Sapatos, habitant de Barataria, dans les prairies près du Bayou des Carpes, environ dix lieues du fleuve.
14 oct J. CHARBONNET, Jr.—sherif.

MARCHANDISES SECHES DE MODE.

P. W. Woodlief
Rue de Chartres, No. 71.

VIENT de recevoir et débaler en ce moment un grand et bel assortiment de MARCHANDISES françaises anglaises, de l'Inde et du pays, propre à l'usage de la saison actuelle et de la prochaine, lesquelles ont été choisies avec soin dans les magasins les mieux assortis des importeurs de New York. M. Woodlief espère que par les connaissances que sa longue résidence en cette ville lui a acquise des goûts et besoins des citoyens généralement, il sera à même d'avoir constamment à leur offrir en vente un assortiment de marchandises dont le choix ne pourra être mieux fait par aucun autre, et qui mériteta en tout temps d'être examiné par ses chalans et le public en général. Parmi les marchandises qu'il offre en vente en ce moment et sur lesquelles il appèle l'attention des amateurs, se trouvent celles qui suivent :—

Soieries à dessin et unies, très riches,
Satins dito, dito, chalys imprimés et unis,
Poplines à raies et frappées,
Florines à dessins et supérieures,
Mantes à dessins, très riches,
Merinos superfins, français et anglais,
Cachemires du Thibet,
Bombazines et bombazets français, 6/4
Damassés de la Morée et de Turquie,
Mousselines suisse, batiste et jaconnets unis et à dessins.
Superbe mousseline suisse travaillée à l'aiguille, entredeux et bordures.
Rubans assortis.
Shalls de l'Inde brodés très riches,
Shalls, écharpes, et mouchoirs en satin, thibets, mérinos, Cachemires, et bernanis.
Bas de coton et de laine.
Gants de fil, soie, castor, poils et de Berlin.
Toiles d'Irlande superfines, à chemises et damassées,
Une caisse bonnets de Toscane des derniers gouts,
Couvertes françaises, extra superfines, grandeurs assorties,
Couvertes Whitney, superfines,
Couvertes à la rose; 10/4, 11/4, 12/4, et 14/4, anglais,
Couvertes Mackinaw, vertes et rouges,
Dix balles couvertes françaises, à points bleus,
Flannelle blanche, superfine, 4/4 et 5/4,
Tapis de tables et couvertures de pianos, françaises superfines,
Mousselines à rideaux, 4/4, françaises et superfines,
Indiennes et mousselines, do. anglaises,
Et nombre d'autres marchandises. 15 oct—

LES soussignés viennent de recevoir le plus bel assortiment de TAPISSERIE française et anglaise, qu'on ait reçu ici, propre a tapisser des ciels de lit, qu'ils vendront aux marchands de meubles à des prix très raisonnables. CHARLES H. GRANT,
12 oct rue de Chartres, n° 46.

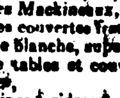

LES soussignés reçoivent par divers arrivages de Boston et de New York et offrent à vendre à des prix modérés, savoir
30 douzaines chapeaux blancs, de laine,
20 do do de soie pour hommes,
25 do do à poils do do,
30 do do do cadets,
8 do casquets à poils pour hommes,
18 do do do drape pour hommes et cadets,
300 paires brodequins de maroquin pour hommes,
20 douzaines bottes fines cousues do do,
1200 paires brodequins Russette pour nègres,
75 jeux de malles.
50 douzaines demi bas de laine,
100 do do do de coton,
300 douzaines noir pour souliers,

Aussi en magasin, un assortiment complet de chapeaux, bottes et souliers, etc. Wm. HOLMES & CO,
2 oct—1m rue de la Levée, No 98.

NEGRES A VENDRE, rue Moreau, No 15, continuation de la rue Condé; parmi les dits esclaves, il y aux excellent forgeron. 19 aout—

VENTES A L'ENCAN.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI prochain le 31 du courant, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, à midi précis.

L'esclave AFFY, âgée de 23 ans, parlant l'anglais et le français, bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison, bien recommandée sous tous les rapports, et pleinement garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions : 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente pardevant Joseph Cuvillier, notaire public, aux frais des acquéreur. 22 oct

PAR M. BARNETT SR.

SAMEDI le 24 du courant, à midi, il sera vendu à la Bourse de Hewlett.

L'esclave RICHARD, mulâtre âgé de 21 ans, et depuis 12 ans dans le pays, parlant anglais et français. C'est un cuisinier de première classe, il a été employé comme tel, pendant plusieurs années dans la famille de M. D. Bouligny, et pendant les derniers 18 mois a été employé au restaurant de M. François. Il fait la cuisine dans le goût français et anglais.

Le dit esclave est entièrement garanti des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions : un tiers comptant et la balance à 4 et 8 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 20 oct—6

PAR M. BARNETT, SR.

SAMEDI 24 du courant, à midi, il sera vendu à la Bourse de Hewlett,

Un lot de terre situé rue des Remparts, entre les rues Dumaine et St. Philippe, 30 pieds de face sur 90 de profondeur, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison de quatre appartemens, galerie sur l'arrière avec un cabinet de chaque côté et une cuisine avec deux appartemens. La maison est couverte en ardoises, briquetée entre poteaux, et la cuisine en tuiles, également briquetée entre poteaux.

La susdite propriété est bornée d'un côté par la propriété de M. Antonio Miranda, et de l'autre par celle de M. Léon Léonard.

Conditions : Un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé pardevant G. Legardeur, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 19 oct—6

24 TERRAINS DE VALEUR.

Compagnie des Architectes du 3e. District, N.-O.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu le samedi 14 novembre prochain, à la bourse de Hewlett;

Seize terrains composant l'ilet No 60, formé par les rues Ste. Anne, Orléans, Claiborne, Robertson. Le dit ilet remblayé au niveau des dites rues; chaque terrain est de 32 pieds de face sur 72 de profondeur. Le dit ilet sera d'abord offert en bloc, et dans le cas où il ne monterait pas au prix de son estimation, il sera vendu par terrain, se référant pour la situation des terrains et l'exactitude du piétage au plan qui sera affiché à la bourse.

Huit terrains situés dans l'ilet No 64, formé par les rues Ste. Anne, Orléans, Robertson et Villeré, de 32 pieds de face sur 71 pieds de profondeur, se référant pour la situation et l'exactitude du piétage au plan qui sera affiché à la bourse.

Conditions de la vente: Un, deux et trois ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente pardevant Hugues Pedesclaux, not. pub., et tous les frais de vente à la charge des acquéreurs. 21 oct

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu le samedi 24 du courant, à midi précis, à la Bourse de Hewlett,

Ames, nègre charretier, âgé de 28 ans, depuis 6 ans dans le pays.

Lara, mulâtresse âgée de 26 ans, bonne cuisinière et domestique de maison, et depuis 7 ans dans le pays.

Ces esclaves sont garantis des vices et maladies prévus par la loi et payables comptant. 7 oct

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

SAMEDI, 24 octobre 1835, il sera vendu, à midi précis, à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de l'honorable cour de district, pour le premier district judiciaire de cet Etat, en date du 5 mai 1835, les propriétés suivantes abandonnées par Charles Jardin, à ses créanciers.

Cette vente est faite à la folle enchère de la personne qui s'est rendue adjudicataire à l'encan du 22 juin dernier n'ayant point rempli les conditions de la vente.

Une portion de terre établie en moulin à scie, située sur la rive droite du fleuve, vis à vis la presse à vapeur à coton d'en bas, ayant 150 pieds de face au chemin public, sur 950 pieds de profondeur, mesure française, borné, à la ligne supérieure par la propriété de madame veuve Gosselin, et à la limite inférieure par celle de madame veuve Duverge et F. Verret; ensemble le chemin, la Levée et la batture en face du dit lot de terre ainsi que toutes les bâtimens, améliorations et divers objets mobiliers nécessaires à cet établissement. Aussi la jouissance du jour de la vente jusqu'au 1er janvier 1842 d'un lot de terre, ensemble les dépendances y existant attenant ledit lot de terre à la limite inférieure de l'Etablissement ci dessus décrit et ayant 60 pieds de terre ou environ 150 pieds de profondeur, ensemble le chemin, la Levée et la batture en face. L'adjudicataire du dit lot de terre devra se charger d'entretenir le tout à ses frais et dépens, conformément à un acte passé le 28 juin 1833, pardevant G. Le Gardeur, notaire public.

PLUS: 9 ESCLAVES.

Harding, nègre âgé d'environ 30 ans, Narcisse, nègre (muet) 15 ans, William mulâtre, 28, Lewis, nègre, 30 Winny, négresse, 25, Mathieu, nègre d'environ 28, Sarah, négresse, do 25, Ruben, nègre, 24, Andrew, nègre, 25

Conditions: l'Etablissement du moulin à scie avec les dépendances et la jouissance du lot de terre attenant au dit moulin à scie, payable à un, deux et trois ans de crédit. Les esclaves, payables à six, douze et dix huit mois de crédit.

Les acquéreurs seront tenus de fournir des billets endossés à la satisfaction du syndic, divisés par coupons, si on l'exige, et garantis par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

A défaut de paiement d'aucun de ces billets, ils porteront par clause pénale intérêt à 10 pour cent par an, du jour de l'échéance jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés par O. de Armas, not. public, aux frais des acquéreurs. 25 sept

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu jeudi, 29 octobre, à midi, à la Bourse de Hewlett, 36 ESCLAVES DE CHOIX, appartenant à M. J. Reynes, tous très entendus aux travaux d'un moulin à scie.

Jesse, nègre, âgé d'environ 35 ans, bon scieur et pointeur; Tom Well, do do, 27 ans, do do; Nelson, do do, 32, bonne pelle, pioche et hâche; John do do 20, do do et scieur; Robbin, do do 21, do do do, et un peu forgeron; Sterling, do do. 21. do do do et pointeur; Charles Martin, mulâtre, do 28, charpentier, scieur, un peu maçon, bonne hâche, pelle et pioche, extrêmement entendu à tous les travaux d'une habitation et d'un moulin à scier; Théodore, nègre d'environ 30 ans, excellent forgeron; Jackson, do do 26, bon cocher, bon charretier, excellent vendeur; Jack Carraby, do do 25 bon charretier, scieur, hâche, pelle et pioche; Jack Belcher, do do 26, bonne hâche, pelle et pioche; Ostend, do do 19, do do do, excellent pour conduire et tenir en ordre un chantier; Abraham alias William, do do 24, bonne hâche, pelle et pioche, habitué au travail des radeaux; Daniel, do do 18, excellent chauffeur, bonne pelle, pioche et hâche, Randolphe alias Randal, 24, scieur et scieur de long, bonne hâche, pelle et pioche; Preston, do do 22, charretier de boeufs, pelle et pioche; Bell, do 28, bon charretier, bonne hâche, pelle et pioche, il a été blessé au bras d'un coup de hâche; Kirdall, do do 28, bon charretier, bonne hâche, pelle et pioche; Duncan alias Dumfrey, do do 27, bon charretier, hâche, pelle et pioche; Robert, mulâtre, do 20, un peu forgeron, ingénieur, bonne hâche, pelle et pioche; Jack, do do 40, Armock, do do 16, domestique de maison; Gilbert, do do 25, bon scieur, bon charpentier, avec sa femme Lea, négresse américaine, âgée d'environ 30 ans, blanchisseuse, repasseuse, un peu couturière, avec sa fille Elizabeth âgée d'environ 10 mois; Clarissa, négresse américaine d'environ 28 ans, depuis 8 ans dans le pays, (enceinte) blanchisseuse, repasseuse, domestique de maison, avec ses deux enfans, Lewis, créole d'environ 3 ans et Anna, sa fille, de 20 mois; Wynna, négresse américaine d'environ 30 ans depuis 26 ans dans le pays, bonne hospitalière, bonne sage femme, excellent sujet; Betsy, négresse américaine d'environ 60 ans, depuis 15 ans dans le pays, blanchisseuse, ivrogne et sujette aux rhumatismes; Eliza, négresse américaine, d'environ 30 ans, domestique de maison et bonne d'enfans; Nina, négresse américaine, d'environ 25 ans, depuis 7 ans dans le pays, bonne couturière, excellente domestique de maison et marchande; Caroline, mulâtresse créole, d'environ 16 ans, couturière, un peu blanchisseuse, et un peu repasseuse, domestique de maison, avec sa soeur, Hortense, de 7 ans, orpheline; Justine, mulâtresse créole, do do 20 ans, soeur de Caroline, orpheline.

Conditions—Payables à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés par A. Mazureau, notaire public, aux frais des acquéreurs. 8 oct

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS UNIS

VENTE par le Maréchal des Etats Unis—Les Etats Unis contre la goelette BEE ses apparaux &c—Dans la Cour du District Oriental des Etats Unis du District de la Louisiane.

En vertu d'un ordre de venditioni exponas à moi adressé par la cour susdite, il sera vendu mercredi 28 du courant, à midi, à la bourse de l'Arcade, rue des Magasins, entre les rues Natchez et Gravier,

La goelette BEE, ses apparaux et ameublement, mouillée à présent de l'autre bord du fleuve.

On peut voir son inventaire au bureau du maréchal des Etats Unis—Conditions, comptant.
J. H. HOLLAND,
14 oct Marshal des Etats Unis.

BLANC DE BALEINE.—500 boites de blanc de baleine de New Bedford, bien assorties, en débarquement et à vendre par WM. G. HEWES & Co
21 oct no. 47, rue du Camp.

FOR SALE—Nashville Rail Road Stock, by
sept 18 EDW. GOTTSCHALK.

FERBLANC—300 caisses fer-blanc 1/3x en débarquement du navire Superb, à vendre par
17 oct WHITE & co., no 90, rue de la Douane